

Gestion des déchets

Le gouvernement fait appel au privé

- Une convention signée avec les cimentiers et les importateurs de pneus

- L'objectif est de valoriser la filière des pneus usés

L'HEURE du bilan a sonné pour le programme national des déchets ménagers. Verdict : malgré les progrès réalisés, la stratégie peut encore être améliorée. Côté positif, le bilan, présenté lors du forum international sur la gestion intégrée et durable des déchets organisé vendredi dernier, à Skhirat, fait ressortir que le taux de collecte professionnelle des ordures ménagères a atteint 80% et que 44 décharges sauvages ont été réhabilitées. Mais il faut passer aujourd'hui à la vitesse supérieure, comme l'a indiqué Hakima El Haite, ministre en charge de l'Environnement. Surtout que pas moins de 200 décharges sauvages n'ont pas en-

core été réhabilitées, constituant ainsi une réelle menace pour la santé des 50.000 personnes qui vivent de ce secteur.

Aujourd'hui, l'objectif est d'intégrer la composante socioéconomique dans la gestion du secteur pour améliorer les conditions de plus de 7.000 personnes qui opèrent dans l'informel. C'est dans cet esprit que le département de Hakima El Haite et celui de Mohamed Hassad ont signé une convention avec le Conseil de la ville de Casablanca. Elle porte sur le tri et la valorisation des déchets ménagers produits par la région à travers le développement de filières de sélection en amont. Pour Mohamed Sajid, président du Conseil de la ville, le volet social est d'une grande importance. D'ailleurs, «la convention signée vise à intégrer les informels qui opèrent dans ce secteur», a-t-il dit. Le choix de Casablanca n'est pas fortuit. Il représente un challenge pour le département d'El Haite, dans la mesure où 10.000 chiffonniers exercent à Casablanca. Le développement de nouvelles filières de tri dans cette région permettra



Le programme national des déchets ménagers a permis d'atteindre un taux de collecte professionnelle de 80%. Malgré cet indicateur satisfaisant, des efforts restent à déployer, particulièrement en matière de réhabilitation des décharges sauvages (Ph. Archives de L'Economiste)

de réaliser des ressources. Déjà, «la filière de recyclage permet à Casablanca de dégager un chiffre d'affaires de 600 millions de DH», a-t-elle affirmé.

Les responsables de l'environnement comptent aussi sur le secteur privé dans le cadre de partenariat public-privé pour améliorer la gestion du secteur. C'est ainsi qu'ils ont signé avec l'Association professionnelle des cimentiers et l'Association marocaine des importateurs de pneumatiques et accessoires pour développer une nouvelle filière de valorisation des pneus usés. Concrètement, le département de l'Environnement cherche à responsabiliser davantage les importateurs de pneus et des véhicules qui doivent désormais contribuer au financement de la filière. La contribution a été fixée à 6 DH pour un pneu de poids inférieur à 15 kg et à 19 DH pour celui de 15 à 70 kg. Les montants qui seront collectés seront versés à une société de gestion de la filière qui de-

vra être créé. De leur côté, les cimentiers s'engagent à prendre en charge les frais de broyage et les coûts de transfert des pneus usés des centres de regroupement vers les cimenteries. En s'alliant aux professionnels de la cimenterie, Hakima El Haite veut déployer les «dernières technologies de traitement de l'air dont ils sont équipés».

La ministre, qui compte faire de la gestion des déchets un pôle de développement économique, a voulu rassurer sur l'absence d'impact négatif du recours de ces technologies sur le plan de la pollution atmosphérique. Par exemple, El Haite a fait savoir que le Maroc doit s'attaquer à la gestion de plus de 300.000 tonnes de déchets industriels dangereux. □

Hajar BENEZHA